



TESTS CACES® CERTIFICAT D'APTITUDE DE CONDUITE EN SECURITE DES ENGIN DE CHANTIER

Article R.4323-55 du Code du Travail
et recommandation CNAMTS R372m

Référence : MANU372T

Objectifs :

- Evaluer les connaissances et savoir-faire des Conducteurs pour la Conduite en Sécurité des engins de chantiers

Public :

Salarié de l'entreprise ayant l'expérience de la conduite d'engins de chantier et présentant les aptitudes médicales et psychotechniques requises

Pré-requis :

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre reconnu apte médicalement
- Savoir lire et comprendre le français

Conditions :

- Le stagiaire devra être équipé des moyens de protection individuels appropriés : chaussures de sécurité, casque, gants...

Catégories :

- De 1 à 10
- Validité : 10 ans

Durée :

- 1 jour pour un groupe maximum de 6 personnes pour une seule catégorie

VALIDATION

Le CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera remis au conducteur reconnu apte aux tests théoriques et pratiques.

En cas d'échec aux Tests, un compte rendu sera adressé à l'entreprise spécifiant les manques de connaissances du conducteur et le complément de formation souhaitable à lui apporter.

LIEU DES TESTS

Réalisable en nos locaux (interentreprises) ou sur site entreprise sous réserve de réunir toutes les conditions requises (liste jointe le cas échéant)

INTERVENANT

Un technicien de formation dénommé Testeur

CONTROLE DES CONNAISSANCES

- Contrôle théorique et pratique
- Délivrance du CACES® et d'une autorisation de conduite validée par l'employeur